

COMMUNE DE THORIGNY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Alain PÉTÉ, Mme Amélie BARRADEAU, M. Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Excusée : Mme Delphine CHAIGNEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Mme Delphine CHAIGNEAU a donné son pouvoir à Mme Alexandra GABORIAU ;

Quorum : Plus de la moitié des membres élus sont présents, le quorum est atteint

Début de la séance à : 20h30

M. Sébastien CADOT a été désigné secrétaire de séance.

1- VENTE DU VEHICULE RENAULT TRAFIC IMMATRICULÉ AG-044-DK

Considérant l'utilité du véhicule au sein de la collectivité,

Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de la première immatriculation est le 30/11/2005 et pour lequel le contrôle technique a été réalisé le 07/09/2023,

Considérant l'offre de reprise du véhicule immatriculé AG-044-DK par le GAEC « Les Chemins du Traverse » représenté par Monsieur Rémi COUSINEAU situé à TREIZE-SEPTIERS,

Considérant que le certificat de cession du véhicule a été signé par les deux parties en date du 12/09/2023,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- de vendre le véhicule immatriculé AG-044-DK au prix de 10 166.67€ HT soit 12 200€ TTC au GAEC « Les Chemins du Traverse » représenté par Monsieur Rémi COUSINEAU, domicilié à La Gourinière - TREIZE-SEPTIERS

- Préciser que cette recette sera portée au Budget Principal 34400, au compte 7751 et avec pour numéro d'inventaire « 376 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre le véhicule immatriculé AG-044-DK au prix de 10 166.67€ HT soit 12 200€ TTC au GAEC « Les Chemins du Traverse » représenté par Monsieur Rémi COUSINEAU, domicilié à La Gourinière - TREIZE-SEPTIERS

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, a signé tous documents afférents à cette décision.

- **PRECISE** que cette recette sera portée au Budget Principal 34400, au compte 7751 et avec pour numéro d'inventaire « 376 ».

2- ACHAT DU VEHICULE PEUGEOT EXPERT IMMATRICULÉ EG -772 -WA

Considérant l'utilité du véhicule au sein de la collectivité,

Considérant la vente du véhicule immatriculé AG-044-DK par le GAEC « Les Chemins du Traverse » représenté par Monsieur Rémi COUSINEAU situé à TREIZE-SEPTIERS,

Considérant la visite pour l'achat du véhicule EXPERT PEUGEOT immatriculé EG-772-WA au prix de vente de 6 600€ TTC dont le propriétaire est Monsieur Guillaume CLAVEAU demeurant à SAINT HILAIRE DE RIEZ

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'acheter le véhicule PEUGEOT EXPERT immatriculé EG-772-WA au prix de 6 660€ TTC à Monsieur Guillaume CLAVEAU domicilié Route de la Marzelle, SAINT HILAIRE DE RIEZ

- Préciser que cette recette sera portée au Budget Principal 34400, au compte 2182 et opération 14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acheter le véhicule PEUGEOT EXPERT immatriculé EG-772-WA au prix de 6 660€ TTC à Monsieur Guillaume CLAVEAU domicilié Route de la Marzelle, SAINT HILAIRE DE RIEZ

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette décision.

- **PRECISE** que cette recette sera portée au Budget Principal 34400, au compte 2182 et opération 14.

3- DECLASSEMENT DE LA PARCELLE C 1384 DU DOMAINE PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVÉ

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant l'offre d'achat de Monsieur Christophe BUTON de la parcelle C1384 d'une surface de 50 m² situé à La Métrière pour un montant de 500€, frais de notaire étant en sus pour Monsieur BUTON Christophe.

VU l'arrêté du Maire de désaffectation n°87-2023

Madame le Maire explique que préalablement à la vente et afin de régulariser les actes authentiques, la collectivité doit déclasser cette parcelle du domaine public vers le domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **PRONONCE** le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section C numéro 1384 d'une contenance de 50m² située à la Métrière

- **CONFIRME** l'autorisation de cession de la parcelle cadastrée C1384 d'une surface de 50 m² située à La Métrière à Monsieur Christophe BUTON au prix de 500 €, les frais de notaire étant en sus pour l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette décision.

4- DECISION MODIFICATIVE N°02 DU BUDGET ANNEXE LES TREILLES

Madame le Maire propose les modifications suivantes concernant le Budget Annexe Les Treilles :

Crédits à retirer					
SENS	SECTION	CHAP	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT
Dépenses	Fonctionnement	011	6045	Charges à caractère général	- 400 €
Crédit à ajouter					
SENS	SECTION	CHAP	ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT
Dépenses	Fonctionnement	65	65822	Reversement excédent des BA à caractère administratif au BP	+ 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette décision.

5- DECISION MODIFICATIVE N°03 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire propose les modifications suivantes concernant le Budget Principal de la Commune :

Crédit à ajouter					
SENS	SECTION	CHAP	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépenses	Fonctionnement	014	739118	Fiscalité locale (exonération Macron)	+ 2 660 €
Recettes	Fonctionnement	731	73111	Fiscalité locale (exonération Macron)	+ 2 660 €

Crédit à ajouter					
SENS	SECTION	CHAP	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Recettes	Fonctionnement	77	7751	Vente minibus Renault Trafic	+ 12 200 €
Dépenses	Fonctionnement	011	61551	Entretien matériel roulant	+ 12 200 €

Virement de crédit					
SENS	SECTION	CHAP	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépenses	Investissement	212 (op 15)	212	Immobilisations corporelles	- 3 000 €
Dépenses	Investissement	21 (op 14)	2182	Achat du Peugeot Expert	+ 3000 €

Crédit à ajouter					
SENS	SECTION	CHAP	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépenses	Investissement	20 (op 31)	203	Frais d'étude/ honoraires	+ 2 700 €
Crédits à réduire					
SENS	SECTION	CHAP	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépenses	Investissement	21 (op 22)	2188	Autres immobilisations corporelles	- 2 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La Joséphine 2023 : deux circuits proposés cette année (un urbain, un rural). La municipalité remercie les propriétaires qui ont accepté le passage temporaire sur les propriétés privées. Un départ collectif est prévu le vendredi 06 octobre à 18h15 à la mairie.
- Remise des Prix Concours de la Médiathèque : Pour la 6^{ème} année consécutive, la médiathèque a organisé un concours d'écriture qui connaît une belle participation. 38 textes ont été déposés. Merci aux bénévoles.

Fin de la séance à : 20h45.

A Thorigny,

Alexandra GABORIAU
Maire de Thorigny

Sébastien CADOT
Secrétaire de séance



Publié sur le site internet le

21 NOV. 2023